

VAL D'OUST (56)

**Construction d'un équipement culturel rassemblant une médiathèque, un espace multifonctionnel et un auditorium**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Procédure adaptée restreinte en 2 phases avec remise de prestation, audition et négociation**

**Affaire n° 23S0193**

**Pouvoir adjudicateur**

Commune du VAL D'OUST - 1 rue Nationale – 56460 VAL D'OUST

**Mandataire agissant au nom et pour le compte de la Commune du VAL D'OUST :**

**MORBIHAN HABITAT** - 6, avenue Edgar Degas – CS 62291 – 56008 Vannes Cedex

Service Aménagement : 02 97 01 59 91

**Procédure de passation du marché**

Procédure adaptée restreinte (art. L.2123-1 du code de la commande publique) avec remise de prestation (niveau esquisse), négociation et audition, après sélection préalable des candidats, pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la déconstruction d'un bâtiment existant et pour les études et travaux de construction d'un équipement culturel rassemblant une médiathèque, un espace multifonctionnel et un auditorium, et ses espaces attenants (parvis, VRD...) en lieu et place de l'îlot « presbytère » situé à la Chapelle-Caro, Commune du VAL D'OUST (56)

**Objet du marché**

Marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une mission de base complétée du quantitatif pour l'ensemble des lots et des études d'exécutions limitées au lot fluide telles que définies par les articles L.2431-1 à L.2431-3 et R.2431-1 à R2431-18 du Code de la commande publique.

**Lieu d'exécution**

Commune du VAL D'OUST – Centre-bourg de LA CHAPELLE CARO – Parcelles AB n° 113, 112.

**Caractéristiques principales de l'ouvrage**

Déconstruction d'un bâtiment existant (environ 290 m<sup>2</sup> SDP) et construction d'un nouvel équipement culturel rassemblant une médiathèque, un espace multifonctionnel et un auditorium d'une surface de plancher de 658 m<sup>2</sup> environ, et ses espaces attenants (parvis, VRD...) en lieu et place de l'îlot « presbytère ».

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté aux travaux (démolition des existants + construction + VRD et aménagements paysagers) est fixé par le maître d'ouvrage à **1 732 632 € HT valeur novembre 2022**.

**Délais d'exécution**

Date prévisionnelle de début des études : décembre 2023

Date prévisionnelle de début des travaux : novembre 2024, livraison juin 2026

**Conditions de participation**

Compétences requises :

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra comprendre :

- Un architecte inscrit à l'Ordre (mandataire du groupement obligatoirement),
- Un ou plusieurs bureaux d'études techniques, intégré(s) ou non, compétents dans les domaines suivants : structure, fluides (thermique/électricité/courants forts et courants faibles), acoustique, économie de la construction, VRD, paysage

Conformément aux dispositions du R2142-21 du code de la commande publique, un même candidat ne pourra être mandataire de plusieurs groupements. Le maître d'ouvrage accepte qu'un même candidat soit présent dans plusieurs groupements.

**Nombre limite de candidats pouvant être admis à participer**

3 équipes maximum seront retenues à l'issue de l'appel à candidatures pour réaliser une esquisse, remettre une offre, et participer à l'audition/négociation.

**Critères de sélection :** cf. règlement de la consultation

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de remise des offres finales.

**Date et heure limites de réception des candidatures :** vendredi 16 juin 2023, 12h00.

**Modalités d'obtention du dossier de consultation et de transmissions des candidatures**

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation et déposer leur candidature par voie électronique via le site : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> (Hotline technique au 04 92 90 93 27)

**Modalités d'indemnisations des candidats retenus**

Chaque candidat ayant remis des prestations satisfaisantes et conformes sera indemnisé sur la base d'un montant forfaitaire de 8 000 € HT après avis favorable de la commission de jugement.

La commission de jugement se réserve le droit, dans le cas de projet qu'il jugerait incomplet ou ne répondant pas exactement au programme, de supprimer partiellement ou totalement l'indemnité.

La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue par l'attributaire.

**Information sur les recours**

Greffe du Tribunal Administratif - 3, Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES Cedex - Tél. :02.23.21.28.28 - Fax : 02.99.63.56.84 - [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

**Date d'envoi de l'avis à la publication** : vendredi 12 mai 2023.